

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 19/05/2026

### **APPROBATION DE LA CONVENTION PARTICULIERE POUR LA CREATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES - INSTALLATION DE 2 BORNES SUR LE PARKING DU CHATEAU DES CELESTINS N°2026-038**

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 19 Mai 2026 à 20h00, sous la présidence de M. Jérôme CAUËT, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

#### **Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 25**

M. Jérôme CAUËT, Mme Sandrine BOËTE, M. Patrick MOUCHELIN, Mme Hébé POUCHOU, M. Jules THOMAS, Mme Emmanuelle GREZE, M. Enzo SODANO, Mme Katia TOMÉ, M. Gilles GUILLAUME, Mme Arlette BOURDELOT, M. Thierry CUISIN, M. Olivier THOMAS, M. Christophe ROYER, M. Philippe ARNAUD, Mme Laurence AMICHAUX, Mme Sandrine COFFINET, Mme Natacha EL HAYEK, Mme Fabienne LAFON, M. Damien ROUSSEAU, M. Sébastien BOUET, M. Olivier CORPACE, Mme Noémie GERVET MOUCHAIN, M. Frédéric BABY MARINPOUY, Mme Jade BENADY, M. Léon CLEMENT.

#### **25 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.**

#### **Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 2**

Mme Véronique MILELLI, à M. Jules THOMAS  
M. Philippe PRAS à Mme Emmanuelle GREZE

#### **Absent.e : 2**

Mme Virginie DA CRUZ  
Mme Nathalie DEGUEN

#### **Nombre de votant.e.s : 27**

Mme Emmanuelle GREZE a été désignée secrétaire de séance.

**Rapporteur : Monsieur Olivier THOMAS**

**VU** le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence IRVE aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à son article L. 2224-31 ;

**VU** l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en I.D.F (SIGEIF) en date du 7 juin 1952 ;

**VU** les statuts du SIGEIF et notamment leur article 2.04 habilitant le Syndicat à exercer, en lieu et place des membres qui en auront fait expressément la demande, la compétence « installation et exploitation d'IRVE, y compris notamment, le cas échéant, l'achat de l'énergie nécessaire à l'exploitation de ces infrastructures » ;

**VU** la délibération du SIGEIF n o 19-32 en date du 21 octobre 2019 fixant le cadre de mise en œuvre de cette compétence IRVE ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal N°2019-145 en date du 21 Novembre 2019 transférant au SIGEIF sa compétence IRVE ;

**VU** le projet de convention particulière du SIGEIF pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de passer une convention particulière pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques pour la pose de deux bornes lentes sur le parking du château des célestins.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la convention particulière pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques pour la pose de deux bornes lentes parking du château des célestins ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention particulière pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques pour la pose de deux bornes lentes parking du château des célestins, et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

**Le Maire,  
Jérôme CAUËT**

